

Accès pour caravanes



- Les barbecues à gaz/électrique sont autorisés (hauteur **40cm**) .
- Respectez le **marquage** des places de **stationnement** existantes.
- Jetez les déchets dans les **poubelles** prévues à cet effet. Vos sacs poubelles doivent être déposés dans le container à l'espace BBQ aux emplacements des tentes. (Vous êtes dans une réserve naturelle) Le verre et le PET doivent être déposés dans les conteneurs à gauche du parking vers la plage.
- Les chiens doivent être tenus **en laisse** sur le terrain et leurs excréments doivent être évacués dans le robidog. Tous les animaux domestiques doivent être **attachés** et leurs rejets **ramassés** par leurs propriétaires. Ces derniers veilleront à ce qu'ils respectent la **tranquillité** de chacun.
- La pollution sonore est à éviter sur l'ensemble de la zone, les groupes électrogènes sont interdits.
- De **22h00** le soir à **07h00** du matin, c'est le repos nocturne.
- Le terrain doit être laissé **propre**, aussi bien **pendant** le séjour qu'en le **quittant**. Les voitures doivent être garées au parking de la zone touristique
- La violation de la réglementation sera sanctionnée par une expulsion **immédiate** (sans remboursement des frais).
- Toute installation fixe ou toute construction est **interdite** sur le terrain, sur les parties communes ou tout autre lieu.
- Les usagers devront se **respecter** mutuellement et observer une **parfaite tenue** à l'égard du voisinage (bruit, salubrité...) En outre, les usagers s'engagent à un strict **respect** des règles d'hygiène et de salubrité prévues par la loi.

